

# Conférence sur les Plans de Prévention aux Risques d'Incendies de Forêts

Journée d'étude  
organisée par l'AVADAC  
en partenariat avec la SFU

Salle des Boiseries  
Château Sainte ROSELINE  
Les ARCS sur ARGENS

**Jeudi 21 juin 2007**

## LES PPRIF : UN SUJET BRÛLANT ?

*Fondée en 1911, pour faire connaître la spécificité de l'urbanisme, la profession d'urbaniste et les missions qu'elle peut effectuer, la SFU, Société Française d'Urbanisme, est le lieu de débat et de progrès sur l'amélioration de la vie dans les villes, le développement durable des territoires et l'environnement.*

*Fondée en 1994, L'AVADAC, Association Varoise du Droit Applicable Aux Collectivités Publiques regroupe praticiens et spécialistes du droit des collectivités locales.*

*Les deux associations présentent conjointement une conférence sur les PPRIF, servitude qui illustre parfaitement la contradiction entre intérêt général et intérêt particulier.*

*Conférence organisée avec la collaboration  
de l'Association des Maires du VAR,  
l'Association des Maires des ALPES MARITIMES,  
l'Union des Maires des BOUCHES du RHÔNE  
et l'Association des Communes Forestières du VAR*

  
Association des  
Communes Forestières  
du Var

  
Association  
des Maires  
du Var

# PROGRAMME

8h30

## Assemblée générale de l'AVADAC

Bilan moral et financier,  
Thème et organisation du prochain colloque

9h30

## Conférence-débat sur le PPRIF

Moderateur : **Maître Patrick LOPASSO**, avocat spécialiste en droit immobilier et en droit public, Président de l'AVADAC.

## La prévention des incendies

**Monsieur le Colonel FAVRE**, directeur départemental adjoint de la Direction Départemental de lutte contre les Incendies et de Secours et **Monsieur le Colonel BERNICHON**, responsable des PPRIF et des PLU.

## Les organismes prescripteurs

**Monsieur Philippe TRAN**, chargé des PPRIF à la DDAF du VAR.

## Les relations du PPRIF avec les documents d'urbanisme

**Monsieur Christian LYUTON**, urbaniste SFU, architecte DPLG.

## Les conséquences sur les communes

**Monsieur Nello BROGLIO**, Maire des ADRETS de l'ESTEREL, Président de l'Association des Communes Forestières du VAR, et **Monsieur BOUCAND**, Maire de BIOT, responsable du groupe de travail sur les PPR à l'association des Maires des ALPES MARITIMES.

## Les conséquences pour les particuliers

**Monsieur Patrick AMATO**, Président de l'association des propriétaires de la CADIERE d'AZUR.

## La notion de « risque » dans la jurisprudence

**Madame Hélène BUSIDAN**, Magistrat près la Chambre de l'Urbanisme de la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE.

12h30

## Déjeuner au cœur du cloître du XIIème siècle du Château Ste Roseline.

# ACCÈS

### Par l'autoroute A8 (NICE ou AIX) :

Sortie n° 36 «Le Muy», Suivre direction Draguignan. Au deuxième rond point prendre à gauche direction Chapelle Sainte Roseline, 300 mètres vous y êtes.

### Par la Nationale 7 :

#### En venant de Toulon (via les Arcs) :

Suivre la direction de Fréjus / St Raphaël, Dépasser les Arcs sans y entrer, trois kilomètres plus loin suivre la direction de Trans en Provence/ Draguignan (N 555), continuer pendant deux kilomètres et tourner à droite direction la Chapelle Sainte Roseline (D 91). Encore trois kilomètres et vous vous trouverez sur votre gauche.

#### En venant de Fréjus / St Raphaël (via le Muy) :

Suivre la direction du Muy, traverser ce dernier. 1 kilomètre après la sortie suivre la direction de Draguignan (D 555). Au deuxième rond point tourner à gauche, le Château est à peine à trois cent mètres.

#### En venant de Draguignan :

Ne pas prendre la direction des Arcs, suivre la direction de l'autoroute A8, après le passage à niveau au rond point tourner à droite .



# BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Adresse .....

Téléphone .....

Télécopie .....

Email .....

Frais d'inscription à l'assemblée générale de l'AVADAC, à la conférence sur le PPRIF et au déjeuner : 58€

Nous vous remercions de joindre votre participation à votre inscription et de les transmettre, avant le 8 juin 2007, à :

**AVADAC**, 17 av. Vauban, 83000 TOULON, Tél 04.94.62.04.95, Fax 04.94.0915.48, avadac@wanadoo.fr, ou **ARU SFU PACA**, Hélène FLORY, Concorde, 280 av. Maréchal Foch, 83000 TOULON, Tel 04.94.89.06.48 Fax 04.94.89.97.44, hf@lyuton.fr

Les chèques sont à libellés à l'ordre de l'AVADAC.